



*Au service
des peuples
et des nations*

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E)
CONSULTANT(E) NATIONAL(E) EN VUE DE L'ÉVALUATION FINALE DU
PROJET D'APPUI A LA REINTEGRATION DES PERSONNES
DEPLACEES/RETOURNEES ET A LA COHESION SOCIALE**

A. Contexte de l'évaluation

La décennie de conflit militaro-politique qu'a connu la Côte d'Ivoire a fragilisé le tissu social et entraîné le déplacement de milliers de personnes. Ces déplacements qui sont entretenus par la persistance des conflits intercommunautaires, pèsent sur la dynamique de cohésion sociale et de réconciliation nationale.

À la faveur de l'initiative du Secrétaire général des Nations unies sur la fin du déplacement à la suite de conflits, le pays s'est doté, d'une stratégie visant à rétablir progressivement et durablement la stabilité, la cohésion sociale et la relance de l'économie, notamment dans les zones de retour où il existe encore un fort taux de concentration de personnes déplacées internes, de retournés et des rapatriés ivoiriens.

Le présent projet, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les solutions durables, vise à combler le gap des besoins de nombreuses personnes déplacées et retournées dans la dynamique de la lutte contre la pauvreté, de renforcement de la cohésion sociale et de prévention de nouveaux déplacements. Il est en lien avec le programme de renforcement des acquis en matière de consolidation de la paix, mis en place par l'Equipe pays des Nations Unies pour appuyer les efforts du gouvernement de Côte d'Ivoire.

Les interventions ont porté principalement sur (i) la réintégration économique des personnes déplacées et retournées et des groupes les plus défavorisés des communautés d'accueil notamment les femmes et les jeunes à travers le renforcement des moyens d'existence et le développement d'activités génératrices de revenu ; et (ii) l'amélioration de leur accès à des services socio-économiques de base et le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution de conflits, de resocialisation en vue de contribuer à instaurer un climat de paix et à restaurer la cohésion sociale.

Le projet a bénéficié du financement de la République Fédérale d'Allemagne, du PNUD et du UNHCR pour sa mise en œuvre opérationnelle, qui a effectivement démarré en juillet 2017 et couvrant la période 2017-2018 (24 mois).

Les principaux partenaires gouvernementaux sont le Ministère des Affaires Etrangères, à travers la Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA), et le Ministère du Plan et du Développement, son Office Nationale de la Population (ONP). Un partenariat a été établi avec six (6) ONG pour l'opérationnalisation des actions de terrain. Il s'agit de CARITAS, DRAO, ASAPSU, PEHE, CASES et l'ANADER.

08 missions de suivi ont été effectuées par l'équipe de gestion du projet. De plus, les représentations locales du PNUD et du HCR à Guiglo et Tabou ont également été responsabilisées quant au monitoring du projet.



*Au service
des peuples
et des nations*

Les activités du projet se sont articulées autour de deux principales composantes :

Composante 1 : La réintégration économique des personnes déplacées et retournées et des groupes les plus défavorisés des communautés d'accueil notamment les femmes et les jeunes à travers le renforcement des moyens d'existence et le développement d'activités génératrices de revenu ; et

Composante 2 : L'amélioration de leur accès à des services socio-économiques de base et le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution de conflits, de resocialisation en vue de contribuer à instaurer un climat de paix et à restaurer la cohésion sociale.

B. Objectifs de l'évaluation

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du Projet à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu'à la durabilité desdits résultats.

De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Les objectifs spécifiques de cette mission apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des communautés ciblées ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la réintégration des personnes déplacées et retournées ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet, et mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations pour une expérience future ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD, Gouvernement, au bailleur ainsi qu'aux partenaires de mise en œuvre pour de futurs programmes dans le même domaine.

C. Résultats attendus

Le/La consultant(e) devra établir un bilan global des objectifs et actions du projet depuis son démarrage. Cette étape permettra de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il/elle devra notamment :



Au service
des peuples
et des nations

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès de la coordination du projet.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.
- Conduire une analyse d'évaluation sensible au genre

A partir des constats et des informations disponibles, le/la consultant(e) devra évaluer la performance du projet à partir des cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, contribution au renforcement de capacités, durabilité. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au consultant de les préciser et de les compléter en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une évaluation finale portée principalement sur les cinq critères susmentionnés.

✓ **Impacts et effets**

L'analyse de l'impact et/ ou des effets devra se référer aux objectifs de développement du projet et des buts ciblés par le projet à long terme, contenus dans le cadre de résultat du projet. A cet égard, l'impact sera perçu au titre de l'évaluation comme tous les changements de situations observés qu'ils aient été planifiés ou non, positifs ou négatifs et résultant de la mise en œuvre du projet concerné.

✓ **Durabilité**

La durabilité qui provient des résultats positifs et bénéfiques pérennes enregistrés au terme de l'assistance et la coopération technique fournies à travers la mise en œuvre du projet. Cette durabilité sera appréciée en fonction de l'autonomie des bénéficiaires et de leurs capacités à étendre leurs activités au-delà des appuis du Programme.

✓ **Contribution au renforcement de capacités**

Comme critère de réussite, le/la consultant(e) devra considérer le niveau et la manière dont le projet aura permis aux différents groupes cibles notamment, les opérateurs nationaux impliqués, les ONGs, les OCBs (organisations communautaires de base) d'améliorer leurs capacités respectives à assumer leurs responsabilités et obligations relatives aux objectifs du projet. Dans le même sens, les expériences significatives acquises à la faveur de la mise en œuvre des activités du projet et en relation avec des préoccupations plus larges du processus de développement devront également être considérées.

✓ **Pertinence**

Le/la consultant(e) devra évaluer la pertinence des interventions en mettant en adéquation les ressources mises à la disposition du projet d'appui la réintégration des personnes



Au service
des peuples
et des nations

déplacées/retournées et à la cohésion sociale, et les objectifs visés. Il/Elle devra s'assurer du caractère réaliste des objectifs par rapport aux moyens réellement mis à disposition.

✓ **Efficiace**

La prise en compte de l'efficiace permettra de mesurer les résultats au regard du niveau de consommation des moyens alloués. Il s'agira de voir si le niveau d'exécution budgétaire est à la mesure des résultats obtenus.

✓ **Efficacité**

Le/La consultant(e) devra tenir compte de l'efficacité des interventions qui permettra d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Cette notion permettra de conclure sur le caractère insuffisamment ou exagérément ambitieux de certains résultats attendus.

C. Questions relatives à l'évaluation :

De façon spécifique, le/la consultant(e) devra apprécier la conformité des résultats atteints en rapport avec les objectifs poursuivis. Sinon, quelles en sont les raisons et les conséquences ?

Il faudra également répondre aux questions suivantes (ces questions ne sont pas exhaustives et le consultant aura la flexibilité d'adjoindre d'autres questions) :

- Quelle est la nature du cadre institutionnel ?
- Quel a été le niveau d'intégration de l'aspect genre dans le projet ?
- La stratégie de communication avec les populations, le Gouvernement et les bailleurs de fonds est-elle efficace ?
- Le système de suivi-évaluation est-il adéquat ? Les données pour le suivi du projet sont-elles en conformité avec ce qui a été planifié (A-t-on suffisamment de données pour juger de l'efficacité et de l'impact du projet à la fin ?)
- Les résultats obtenus correspondent-ils à ceux escomptés au début du projet ?
- Si le programme a été actualisé, les modifications reflétaient-elles les changements nécessaires ?
- A long terme, les populations pourront elles s'appropriées le projet après retrait du bailleur ?

Concernant la définition des axes d'orientations futures :

Les résultats de cette mission consistent essentiellement à ce que les partenaires nationaux de mise en œuvre et le PNUD, aient à leur disposition, les principaux axes d'orientation future, qui guideront la mise en place des prochaines interventions.

D. Livrables

- 20% du montant du marché après approbation et validation du plan de travail détaillé et de la méthodologie
- 30% du montant du marché ; 10 jours après le démarrage, après les revues documentaires et entretiens auprès des parties prenantes clés

- 30% du montant du marché ; 20 jours après le démarrage après présentation du premier « draft » du rapport de l'évaluation : Intégration des commentaires et recommandations ;
- 20% du montant ; 30 jours après le démarrage, après intégration des observations et après atelier de validation

E. Durée estimée pour accomplir la tâche :

- Plan de travail ; trois jours (03) à compter de la date de notification de la sélection
- Un rapport d'évaluation provisoire et un document définissant les principaux axes d'orientations futures, et les perspectives ; vingt jours (20) après signature du contrat
- Un rapport final d'évaluation et un document définissant les principaux axes d'orientations futures, et les perspectives, validés par le comité de pilotage ; trente jours (30) après signature du contrat
- Durée de la mission
- L'évaluation du projet d'Appui à la réintégration des personnes déplacées/retournées et à la cohésion sociale et la définition des axes d'orientations futures s'étendront sur 30 jours à compter de la date de signature du contrat :
- 10 jours de consultation et d'échanges avec les entités bénéficiaires ;
- 10 jours de rédaction du rapport d'évaluation provisoire et de définition des principaux axes d'orientations ;
- 10 jours de rédaction du rapport d'évaluation finale après les recommandations de l'atelier de validation.

F. Compétences requises et expériences

- **Valeurs intrinsèques :**
 - Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales des Nations Unies ;
 - Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD ;
 - Démontrer sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité ;
 - Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.
- **Aptitudes opérationnelles :**
 - Bonne connaissance des réalités institutionnelles, sociales et culturelles ;
 - Une bonne expérience de l'utilisation d'approches participatives ;
 - Bonne maîtrise des outils de planification GAR et de suivi évaluation
 - Connaissance dans les techniques de gestion du cycle de projet
 - Bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.
- **Education :**
 - Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (niveau maîtrise et plus)



Au service
des peuples
et des nations

en suivi & évaluation, économie (descriptive), relations internationales, sciences sociales (de préférence avec une spécialisation en bases de données) ou autre qualification similaire répondant aux exigences du poste.

- **Expérience :**
 - Avoir au minimum 7 ans d'expérience professionnelle en matière de suivi-évaluation dans le contexte de projets de développement
 - Bonne connaissance de l'environnement de la cohésion sociale et de la réintégration économique et sociale
 - Bonne connaissance du Système des Nations Unies, notamment du PNUD ;

- **Langue :**
 - Une excellente maîtrise de la langue française est exigée ;

Note :

Le/La consultant(e) n'aura aucun lien avec des organisations ou institutions internationales ou ivoiriennes qui apportent leurs services dans la mise en œuvre du programme.

Approuvé par :

Nom : *Koffi Nina Yasmine*

Fonction : *Analyste Croissance*

Date : *14 12 2018*

